

Question écrite

2.05/05

Prix réduit pour les chômeurs

Certaines piscines du canton applique^{nt} pour les chômeurs des tarifs préférentiels. C'est le cas de la piscine couverte des Tilleuls de Porrentruy. Les prix pratiqués dans cette dernière en 2004 étaient de 3.50 FR. au lieu de 5.50 FR. pour une entrée ce qui correspond au tarif AI / soldats et apprentis.

Nos questions au Conseil communal sont les suivantes :

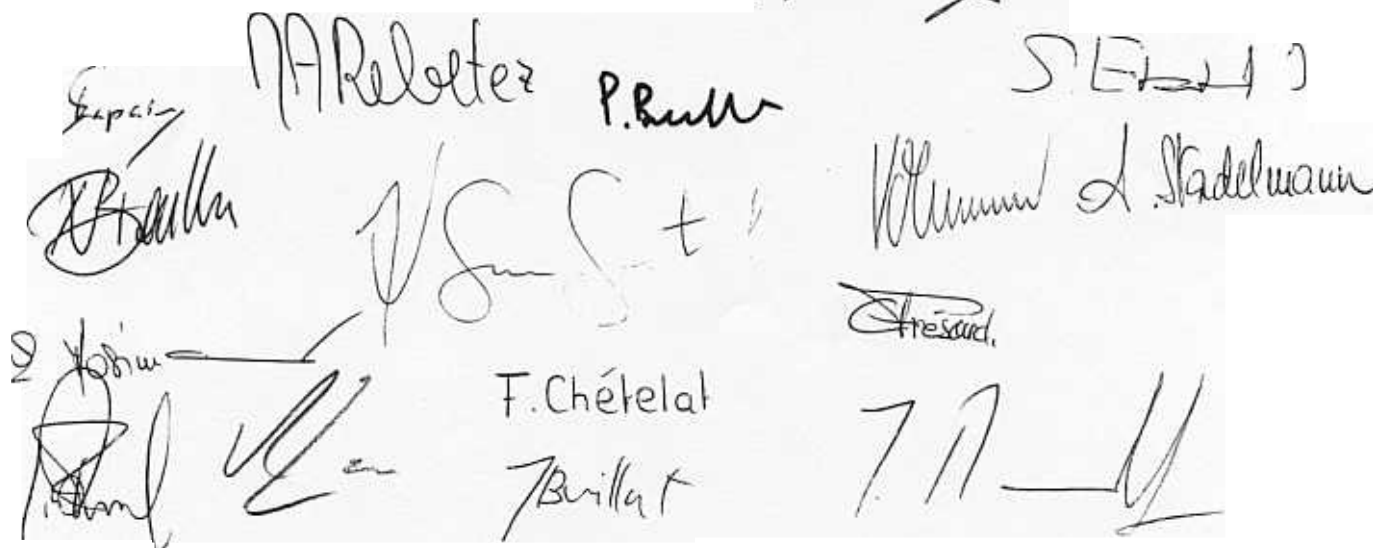
les piscines municipales de Delémont pratiquent elles des réductions pour les chômeurs ?

ces réductions peuvent-elles être envisageables ?

si tel est le cas, ne pourrait-on pas faire les mêmes réductions aux personnes bénéficiant de l'aide sociale ?

Pour le groupe socialiste

Raphaël Scarciglia



Supain
A. Reber
P. Bull
Stadelmann
F. Chételat
Brillet